

# ville de Villiers-le-Bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles  
SN

DECISION DU MAIRE n°D- 10 -2026

Modification n°1 – Mission de suivi et d'animation des Plans de sauvegarde des copropriétés les Charmes et Mermoz (Marché n° 2020/83)

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°A-126-2025 du 7 avril 2025 portant délégation à Madame Laetitia KILINC en matière de marchés publics,

VU la délibération en date du 12 juin 2020 autorisant l'engagement de la procédure de passation du marché de suivi -animation des plans de sauvegarde des copropriétés « Charmes » et « Mermoz » et la signature dudit marché entre la Ville de Villiers-le-Bel et SOLIHA PARIS HAUTS-DE-SEINE VAL D'OISE, sise 29 rue Tronchet - 75008 PARIS,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les missions de la tranche optionnelle de ce marché. Initialement, ces missions consistaient en l'accompagnement de la copropriété post travaux. Du fait d'un décalage des travaux, ces missions sont modifiées en missions d'accompagnement technique dans le cadre des travaux de rénovation globale,

## DECIDE

**Article 1** – Il sera conclu une modification n°1 au marché n°2020/83 de suivi et d'animation des plans de sauvegarde des copropriétés les Charmes et Mermoz avec SOLIHA PARIS HAUTS-DE-SEINE VAL D'OISE, ayant pour objet d'ajuster les missions de la tranche optionnelle.

**Article 2** – La modification n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché.

**Article 3** - La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

**Article 4** – Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et dont une copie sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 15/01/2026

Madame La Maire,  
Djida DJALLALI-TECHTACH

Pour Madame la Maire  
L'Adjointe déléguée  
Laetitia KILINC

